

ARRETE N° 1/006572 MINFOPRA/SG/DDRHE/SDC/SCDB DU 22 AOUT 2018

Portant annulation du résultat définitif d'un lauréat et admission définitive du premier candidat de la liste d'attente aux concours directs des 25 et 26 novembre 2017 pour le recrutement des personnels dans le corps de fonctionnaire de la Production Rurale (Agriculture), session 2017.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°75/7785 du 18 décembre 1975 portant Statut Particulier des fonctionnaires de La Production Rurale ;

Vu le décret n°94/199 du 7 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;

Vu l'arrêté n°004433/MINFOPRA du 03 octobre 2017 portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement de deux cent quarante (240) personnels dans le corps des fonctionnaire de la Production Rurale (Agriculture), session 2017 ;

Vu l'arrêté n°000438/MINFOPRA du 20 février 2018 portant publication des résultats définitifs au concours direct des 25 et 26 novembre 2017 pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaire de la Production Rurale (Agriculture), session 2017,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent arrêté porte annulation du résultat définitif d'un lauréat et admission définitive du premier candidat de la liste d'attente au concours direct des 25 et 26 novembre 2017 pour le recrutement de cinquante (50) Techniciens d'Agriculture, session 2017.

**Article 2** : Est annulé, en ce qui concerne exclusivement Monsieur **DJOMGOUE LEUSSAH Jean Sylvanus** le résultat définitif au concours direct des 25 et 26 novembre 2017 pour le recrutement de cinquante (50) Techniciens d'Agriculture, pour non-respect des conditions d'éligibilité (fonctionnaire d'Agriculture) audit concours.

**Article 3** : Monsieur **NGALEU TCHEUMANI Yanick**, premier candidat de la liste d'attente est sous réserve des aptitudes et conditions requises pour l'admission dans la fonction publique de l'État, notamment l'authentification et la validation des diplômes, déclaré définitivement admis au concours direct des 25 et 26 novembre 2017 pour le recrutement de cinquante (50) Techniciens d'Agriculture, en remplacement de Monsieur **DJOMGOUE LEUSSAH Jean Sylvanus**.

**Article 4** : Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

**Ampliations :**

- MINADER
- MINFOPRA/DDRHE/CELCOM
- TTES LES DEL. REG. /MINFOPRA
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO.

Yaoundé, le 22 AOUT 2018  
Le Ministre de la Fonction Publique  
et de la Réforme Administrative

